

Fiche de présentation des cours «T»

Guide d'accompagnement à l'intention des répondants

Raisons d'être de la fiche

Remplir la fiche de présentation est le premier geste à poser en vue de la reconnaissance éventuelle de la désignation «T» pour une activité d'enseignement.

Toute activité d'enseignement du 1^{er} cycle que l'on voudra voir reconnue de catégorie «T» devra nécessairement passer au crible du processus d'analyse qui sous-tend cette fiche et dont elle est la porte d'entrée.

Raisons d'être de la désignation «T»

Règle générale, pour une même population, les cours placés sous la catégorie «T» font appel à l'allocation de ressources d'enseignement (charges) en plus grand nombre que les autres catégories de cours.

Établir la juste catégorie de chaque sigle-cours concourt à rendre justice aux efforts demandés à chaque unité dans le cadre de l'opération de détermination des enveloppes de charges allouées aux unités.

Objectifs

- Valider ou invalider la demande de reconnaissance du label «T» lors de la présentation d'un nouveau sigle-cours ou lors d'une demande de modification de la catégorie d'un sigle-cours existant.
- Fixer le nombre de places rattaché à chaque sigle-cours placé sous la catégorie «T».

Définitions et rappels

- Un cours placé sous la catégorie «T» est centré sur le développement d'habiletés. Ce type de cours requiert un local particulier ou spécialisé qui lui est réservé.
- Par définition, le nombre de places rattaché à un sigle-cours sous la catégorie «T» est directement lié à la capacité d'accueil objective et vérifiable du local spécialisé qui est désigné pour l'accueillir.

Comment remplir la fiche

Il faut s'assurer de remplir une fiche distincte pour chaque sigle-cours visé par une demande de classification sous la catégorie «T».

SECTION 1

- ❖ Identifier clairement le sigle-cours en question au moyen de son code alphanumérique (ex : CHI2100) et son titre.

- ❖ Identifier le département responsable du sigle-cours en question et son numéro de code budgétaire (ex : Département de chimie; # 2050). Dans le cas des activités d'enseignement qui relèvent de la faculté, on inscrira les nom et # de la faculté.
- ❖ Identifier la faculté à laquelle le département concerné est rattaché, ainsi que le numéro de code budgétaire de cette faculté (ex : Faculté des sciences; # 0300).

SECTION 2

- ❖ Indiquer la catégorie actuelle dans laquelle est logé le sigle-cours en question, s'il s'agit d'une demande de modification de catégorie.
- ❖ Indiquer les habiletés techniques à développer dans ce cours, pour lesquelles le recours à un local spécialisé est prescrit.

SECTION 3

- ❖ Indiquer si le sigle-cours en question comporte une partie théorique autonome qui peut être dispensée dans un local non spécialisé. Ne pas oublier, le cas échéant, d'indiquer la capacité d'accueil pour cette partie théorique autonome de l'activité (qui n'est pas nécessairement la même capacité d'accueil que pour la partie liée à un local spécialisé).
- ❖ Préciser le ou les motifs qui forcent le recours à un local spécialisé et qui de ce fait désignent ce sigle-cours à la catégorie des cours «T».
- ❖ Identifier le ou les locaux spécialisés appelés à recevoir les groupes de ce sigle-cours. Ne pas oublier d'indiquer pour chaque local concerné le nombre de places disponibles pour les étudiants. Ne pas oublier d'indiquer les caractéristiques sommaires de chaque local visé, par référence à l'item D de la fiche.

Item E

- ❖ Pour faciliter le repérage des fiches et le contrôle de la validité des informations qu'elles contiennent, indiquer l'identité de l'informateur ainsi que l'identité de la personne en autorité dans l'unité, apte à confirmer le contenu de la fiche. Inscrive les dates de préparation et d'approbation de la fiche.

- FACULTATIF -

SECTION 4

Des hypothèses peuvent éventuellement être étudiées pour hausser le seuil d'accueil maximal de certains cours «T» (agrandissement de local; utilisation simultanée de plus d'un local, avec aide à la supervision normale de l'enseignant; etc.).

Du point de vue du département concerné par le sigle-cours en question, indiquer si des mesures pourraient être envisagées en ce sens.